

## AVIS DE PARUTION

### PORTRAIT D'ENSEMBLE DES CONTRATS DE VIABILITE HIVERNALE 2009R01

L'entretien des routes en hiver est devenu un service public d'importance majeure, répondant aux besoins actuels des populations et des économies devant faire face à des hivers rigoureux.

Ce service public peut être rendu de différentes manières, bien que la nature des missions à remplir soit la même, quelle que soit l'organisation adoptée. Qu'il soit assuré intégralement par l'administration publique, ou qu'il s'appuie sur le secteur privé à plus ou moins grande échelle, il est essentiel que les activités déléguées à chaque partenaire soient clairement définies par des relations contractuelles.

Ce rapport du Comité technique C3.4 Viabilité hivernale de l'Association mondiale de la Route (AIPCR) fait une présentation d'ensemble des pratiques existantes en matière de contrats de viabilité hivernale. L'objectif était de mieux comprendre la mise en œuvre de ces contrats afin de mettre l'accent sur ceux qui sont les mieux adaptés et économiquement viables.

Il existe quatre catégories de contrats :

**Type I** : les missions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'intervenants sont réalisées par une même entité ;

**Type II** : les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont assurées par la même entité et celle-ci confie la partie opérationnelle à un intervenant ;

**Type III** : la maîtrise d'ouvrage confie à une même entité les fonctions de maîtrise d'œuvre et d'intervenants ;

**Type IV** : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et intervenants font partie d'entités séparées.

L'analyse des réponses à une enquête examine des sujets recouvrant entre autres : les relations entre les différents acteurs, la fourniture de matériaux, les conditions d'appel d'offre, les critères de choix du maître d'œuvre, les termes des contrats, le type de méthode d'appel d'offre, le type de maître d'œuvre, les modes d'indemnisation et les procédures de contrôle.

Maintenir la viabilité des réseaux routiers par conditions hivernales est une activité de plus en plus complexe, reposant sur des objectifs clairement définis, et qui se traduisent en niveaux de service. Le rapport formule des propositions pour l'amélioration des contrats dans plusieurs aspects.

Dans le domaine de la viabilité hivernale, il est indispensable de définir clairement les actions et les décisions. Ce rapport met l'accent sur les activités et les décisions, ainsi que sur les différentes phases du processus. Il traite dans le détail des seuils d'intempérie, du dimensionnement des moyens à mettre en œuvre, des mesures exceptionnelles et des actions à engager. Les critères de seuil et les connaissances en climatologie sont aussi abordés. Enfin, le rapport apporte des éléments sur la définition et le partage d'objectifs clairs, ainsi que les obligations de résultat inscrites au contrat et la mise en œuvre de procédures de contrôle.

**Ce rapport est disponible sur la Bibliothèque virtuelle de l'AIPCR:**

[http://publications.piarc.org/ressources/publications\\_files/5/3478,2009R01WEB.pdf](http://publications.piarc.org/ressources/publications_files/5/3478,2009R01WEB.pdf)